



DITRA-X1[®]

| Colle premium pour sols et murs

- C2 TE S1 selon la norme NF EN 12 004
- Pour la pose des produits Schlüter[®]-DITRA et Schlüter[®]-KERDI
- Pour la pose de carreaux, dalles et pierres naturelles
- Haut rendement
- Pour sols et murs
- Pour l'intérieur et l'extérieur



Emissions

Contrôle "AgBB" (Commission all. pour l'évaluation de l'impact des produits de construction sur la santé)

—

Emicode selon la "GEV" (Association all. pour le Contrôle des Emissions des Produits de Pose)

EC1^{PLUS} R



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

Réglementation française sur les COV

A+ A très faible émission

Teneur en COV (Composés Organiques Volatils)

—

Systèmes de certification des bâtiments

DGNB · Société all. pour une construction durable

Version 2015

Critère	ENV1.2 Risques pour l'environnement local
Critères	Ligne 8
Type de produit	Produit de pose - Colle sous revêtement de sols et murs
Exigences	Niveau de qualité 1 (bas) GISCODE D1/RU0,5/RU1/RE1/RS10
	Niveau de qualité 2 GISCODE D1/RU0,5/RU1/RE1/RS10 et EMICODE EC1/EC1R/EC1 ^{PLUS} /EC1 ^{PLUS} R ou RAL-UZ 113
	Niveau de qualité 3 GISCODE D1/RU0,5/RU1/RE1/RS10 et EMICODE EC1/EC1R/EC1 ^{PLUS} /EC1 ^{PLUS} R ou RAL-UZ 113
	Niveau de qualité 4 (élevé) GISCODE D1/RU0,5/RU1/RE1/RS10 et EMICODE EC1/EC1R/EC1 ^{PLUS} /EC1 ^{PLUS} R ou RAL-UZ 113
Classification	Satisfait les exigences du niveau de qualité 4.

Exceptions

Si pour des raisons techniques ou fonctionnelles (c'est-à-dire en l'absence d'un produit fonctionnel équivalent ou d'une alternative de construction répondant aux exigences) ou parce que les bases de données ne peuvent être créées à un coût justifiable, l'une des exigences mentionnées, imposée au produit, ne peut être concrétisée, les exceptions sont admises. La dérogation aux exigences doit être documentée et justifiée, en indiquant le produit, l'application technique et la quantité utilisée. Des raisons purement esthétiques ne peuvent servir de motif à une dérogation. La justification peut prendre la forme, par exemple, de la confirmation d'au moins trois fabricants importants du marché qu'aucun produit n'est disponible pour le niveau de qualité souhaité, ou la preuve peut être apportée que, pour des raisons de force majeure (météo, conditions naturelles p. ex. pression d'eau dans le sol), l'utilisation du produit approprié s'est avérée techniquement impossible. La preuve d'une exception technique ne peut se référer qu'à un seul niveau de qualité et ne dégage pas des éventuelles exigences des niveaux de qualité inférieurs. Si l'exigence d'un niveau inférieur de qualité ne peut être satisfaite pour des raisons techniques, ceci doit ressortir des confirmations communes d'exception technique présentées par les trois fabricants.

Version 2012 (mise à niveau 2013)

Critère	ENV1.2 Risques pour l'environnement local
Critères	Ligne 7
Type de produit	Produit de pose - Colle sous revêtement de sols et murs
Exigences	Niveau de qualité 1 (bas) GISCODE D1/RU0,5/RU1/RE1/RS10
	Niveau de qualité 2 GISCODE D1/RU0,5/RU1/RE1/RS10 et EMICODE EC1/EC1R/EC1 ^{PLUS} /EC1 ^{PLUS} R ou RAL-UZ 113
	Niveau de qualité 3 GISCODE D1/RU0,5/RU1/RE1/RS10 et EMICODE EC1/EC1R/EC1 ^{PLUS} /EC1 ^{PLUS} R ou RAL-UZ 113
	Niveau de qualité 4 (élevé) GISCODE D1/RU0,5/RU1/RE1/RS10 et EMICODE EC1/EC1R/EC1 ^{PLUS} /EC1 ^{PLUS} R ou RAL-UZ 113

Classification

Satisfait les exigences du niveau de qualité 4.

Exceptions

Si pour des raisons techniques ou fonctionnelles (c'est-à-dire en l'absence d'un produit fonctionnel équivalent ou d'une alternative de construction répondant aux exigences) ou parce que les bases de données ne peuvent être créées à un coût justifiable, l'une des exigences mentionnées, imposée au produit, ne peut être concrétisée, les exceptions sont admises. La dérogation aux exigences doit être documentée et justifiée, en indiquant le produit, l'application technique et la quantité utilisée. Des raisons purement esthétiques ne peuvent servir de motif à une dérogation. La justification peut prendre la forme, par exemple, de la confirmation récente d'au moins deux fabricants importants du marché qu'aucun produit n'est disponible pour le niveau de qualité souhaité, ou la preuve peut être apportée que, pour des raisons de force majeure (météo, conditions naturelles p. ex. pression d'eau dans le sol), l'utilisation du produit approprié s'est avérée techniquement impossible. La preuve d'une exception technique ne peut se référer qu'à un seul niveau de qualité et ne dégage pas des éventuelles exigences des niveaux de qualité inférieurs.

Version 2009

Fiche signalétique	06 Risques pour l'environnement local
Type de produit	Colle pour revêtement de sol – Produit pour revêtir les surfaces
Exigences	Niveau de qualité 1 (bas) Teneur en COV (Composés Organiques Volatils) ≤ 25%
	Niveau de qualité 2 Teneur en COV ≤ 15 % et EMICODE EC1/EC1R/EC1 ^{PLUS} /EC1 ^{PLUS} ou RAL-UZ 113
	Niveau de qualité 3 Teneur en COV ≤ 10 % et EMICODE EC1/EC1R/EC1 ^{PLUS} /EC1 ^{PLUS} ou RAL-UZ 113
	Niveau de qualité 4 (élevé) Teneur en COV ≤ 3 % et EMICODE EC1/EC1R/EC1 ^{PLUS} /EC1 ^{PLUS} R ou RAL-UZ 113

Classification

Satisfait les exigences du niveau de qualité 4.

Exceptions

Si pour des raisons techniques ou fonctionnelles (c'est-à-dire en l'absence d'un produit fonctionnel équivalent ou d'une alternative de construction répondant aux exigences) ou parce que les bases de données ne peuvent être créées à un coût justifiable, l'une des exigences mentionnées, imposée au produit, ne peut être concrétisée, les exceptions sont admises. La dérogation aux exigences doit être documentée et justifiée, en indiquant le produit, l'application technique et la quantité utilisée. Des raisons purement esthétiques ne peuvent servir de motif à une dérogation.

BNB · Bewertungssystem Nachhaltiges Bauen (Système d'évaluation all. pour une construction durable)

Version 2014 (projet)

Critère	1.1.6 Risques pour l'environnement local
Tableau récapitulatif	Ligne 10
Type de produit	Produit de pose - Colle sous revêtement de mur
Exigences	Niveau de qualité 1 (bas) Documentation
	Niveau de qualité 2 GISCODE D1/RU0,5/RU1/RE1/RS10
	Niveau de qualité 3 GISCODE D1/RU0,5/RU1/RE1/RS10 et EMICODE EC1/EC1R/EC1 ^{PLUS} /EC1 ^{PLUS} R ou RAL-UZ 113
	Niveau de qualité 4 GISCODE D1/RU0,5/RU1/RE1/RS10 et EMICODE EC1/EC1R/EC1 ^{PLUS} /EC1 ^{PLUS} R ou RAL-UZ 113
	Niveau de qualité 5 (élevé) GISCODE D1/RU0,5/RU1/RE1/RS10 et EMICODE EC1/EC1R/EC1 ^{PLUS} /EC1 ^{PLUS} R ou RAL-UZ 113
Classification	Satisfait les exigences du niveau de qualité 5.

Tableau récapitulatif	Ligne 10 a
Type de produit	Produit de pose - Colle sous revêtement de sol
Exigences	Niveau de qualité 1 (bas) Documentation
	Niveau de qualité 2 EMICODE EC1/EC1R/EC1 ^{PLUS} /EC1 ^{PLUS} R
	Niveau de qualité 3 EMICODE EC1/EC1R/EC1 ^{PLUS} /EC1 ^{PLUS} R
	Niveau de qualité 4 EMICODE EC1/EC1R/EC1 ^{PLUS} /EC1 ^{PLUS} R et RAL-UZ 113
	Niveau de qualité 5 (élevé) EMICODE EC1/EC1R/EC1 ^{PLUS} /EC1 ^{PLUS} R et RAL-UZ 113
Classification	Satisfait les exigences du niveau de qualité 5 puisque le label EMICODE EC1^{PLUS} R est supérieur au label RAL-UZ 113.

Exceptions Si pour des raisons techniques ou fonctionnelles (c'est-à-dire en l'absence d'un produit fonctionnel équivalent ou d'une alternative de construction répondant aux exigences) ou parce que les bases de données ne peuvent être créées à un coût justifiable, l'une des exigences mentionnées, imposée au produit, ne peut être concrétisée, les exceptions sont admises. La dérogation aux exigences doit être documentée et justifiée, en indiquant le produit, l'application technique et la quantité utilisée. Des raisons purement esthétiques ne peuvent servir de motif à une dérogation.

Version 2011

Critère	1.1.6 Risques pour l'environnement local
Type de produit	Colle pour revêtement de sol – Produit pour revêtir les surfaces
Exigences	Niveau de qualité 1 (bas) Documentation
	Niveau de qualité 2 Teneur en COV (Composés Organiques Volatils) ≤ 25%
	Niveau de qualité 3 Teneur en COV ≤ 15 % et EMICODE EC1/EC1R/EC1 ^{PLUS} /EC1 ^{PLUS} R ou RAL-UZ 113
	Niveau de qualité 4 Teneur en COV ≤ 10 % et EMICODE EC1/EC1R/EC1 ^{PLUS} /EC1 ^{PLUS} ou RAL-UZ 113
	Niveau de qualité 5 (élevé) Teneur en COV ≤ 3 % et EMICODE EC1/EC1R/EC1 ^{PLUS} /EC1 ^{PLUS} ou RAL-UZ 113
Classification	Satisfait les exigences du niveau de qualité 5.

Exceptions Si pour des raisons techniques ou fonctionnelles (c'est-à-dire en l'absence d'un produit fonctionnel équivalent ou d'une alternative de construction répondant aux exigences) ou parce que les bases de données ne peuvent être créées à un coût justifiable, l'une des exigences mentionnées, imposée au produit, ne peut être concrétisée, les exceptions sont admises. La dérogation aux exigences doit être documentée et justifiée, en indiquant le produit, l'application technique et la quantité utilisée. Des raisons purement esthétiques ne peuvent servir de motif à une dérogation.

NBBW · Nachhaltiges Bauen in Baden-Württemberg (Construction durable en Bade-Wurtemberg)

Version 2011

Critère de durabilité	4 Matériaux de construction respectueux de la santé et de l'environnement
Catégorie	D
Type de produit	Colle pour revêtements de sol
Exigences	Produits de construction pertinents pour les contrôles officiels: Symboles CE/Ü-Zeichen et EMICODE EC1/EC1R/EC1 ^{PLUS} /EC1 ^{PLUS} R ou RAL-UZ 113 Produits de construction pertinents pour les contrôles officiels secondaires: EMICODE EC1/EC1R/EC1 ^{PLUS} /EC1 ^{PLUS} R ou RAL-UZ 113
Classification	Satisfait les exigences des produits de construction pertinents pour les contrôles officiels.
Exceptions	Il est possible de déroger aux exigences individuelles des critères de durabilité, dans des cas exceptionnels, justifiés, dans la mesure où il ne s'agit pas d'exigences légales. Les dérogations devront être motivées, présentées par écrit, simplement.

NaWoh · Nachhaltiger Wohnungsbau (Construction d'habitations durable)

Version 2013 (V 3.0)

Critère	3.2.4 Prévention des substances polluantes
Indicateur	Prévention des substances polluantes
Type de produit	Colles pour revêtement de sol
Exigences	EMICODE EC1/EC1R/EC1 ^{PLUS} /EC1 ^{PLUS} R bzw. RAL-UZ 113
Classification	Satisfait les exigences

Label Environnement Hafencity · Construction durable Hafencity Hamburg

Version 2010

Catégorie	3 Utilisation de matériaux de construction respectueux de l'environnement
Type de produit	Colles pour revêtement de sol
Exigences	Prestations spéciales - Argent EMICODE EC1/EC1R/EC1 ^{PLUS} /EC1 ^{PLUS} R ou RAL-UZ 113 Prestations exceptionnelles - Or EMICODE EC1/EC1R/EC1 ^{PLUS} /EC1 ^{PLUS} R ou RAL-UZ 113
Classification	Satisfait les exigences relatives aux prestations exceptionnelles - Or.
Exceptions	Si une exigence produit n'est pas réalisable, les exceptions sont admises. La dérogation aux exigences doit être documentée et justifiée, en indiquant le produit, l'application technique et la quantité utilisée. Les exceptions ne sont possibles que si aucune alternative ne peut manifestement satisfaire les exigences ou si aucun produit fonctionnel équivalent n'est disponible sur le marché à un coût justifiable. Des raisons purement esthétiques ne peuvent servir de motif à une exception.

MINERGIE-ECO

Version 2014 (complément 2015)

Clause d'exclusion	NA 08 Emissions de solvants des matériaux et adjuvants de construction
Exigences	Aucune mise en œuvre de produits diluables avec des solvants en intérieurs chauffés. Les produits de pose portant le label EMICODE EC1/EC1R/EC1 ^{PLUS} /EC1 ^{PLUS} R répondent au critère.
Classification	Satisfait les exigences
Critère	Matériaux et processus de construction
Cahier des charges	Ligne NM06
Type de produit	Colle pour revêtements de sol
Exigences	EMICODE EC1/EC1R/EC1 ^{PLUS} /EC1 ^{PLUS} R
Classification	Satisfait les exigences
ECO-BKP	281 Revêtements de sol
Type de produit	Colle
Exigences	Pose sur mortier colle ou mortier colle épais, avec un produit de collage à liant ciment, avec ou sans adjuvant résine synthétique
Classification	Satisfait les exigences

ECO-BKP	282 Revêtements de mur, habillages de murs
Type de produit	Mortier colle
Exigences	Produits à liant ciment avec ou sans résine synthétique
Classification	Satisfait les exigences

Version 2011 (complément 2015)

Clause d'exclusion	NA08 Emissions de solvants des matériaux et adjuvants de construction
Exigences	Aucune mise en œuvre de produits diluables avec des solvants en intérieurs chauffés Les produits de pose portant le label EMICODE EC1/EC1R/EC1 ^{PLUS} /EC1 ^{PLUS} R répondent au critère.
Classification	Satisfait les exigences

Critère	Matériaux et processus de construction
Cahier des charges	Ligne NM06
Type de produit	Colle pour revêtements de sol
Exigences	EMICODE EC1/EC1R/EC1 ^{PLUS} /EC1 ^{PLUS} R
Classification	Satisfait les exigences

ECO-BKP	281 Revêtements de sol
Type de produit	Colle
Exigences	Pose sur mortier colle ou mortier colle épais, avec un produit de collage à liant ciment, avec adjuvants résine synthétique
Classification	Satisfait les exigences

ECO-BKP	282 Revêtements de mur, habillages de murs
Type de produit	Mortier colle
Exigences	Produits à liant ciment avec ou sans résine synthétique
Classification	Satisfait les exigences

LEED · Système nord-américain d'évaluation des bâtiments en matière d'énergie et d'environnement

Version 2014 (v4)

Credit	EQ: Matériaux à faible émission	
Type de produit	Colle humide	
Exigences	1 – 3 Points Contrôle AgBB réussi - Directive Decopaint (2004/42/CE) respectée.	
Classification	Satisfait les exigences dans la mesure où le label EMICODE EC1^{PLUS} R est supérieur au test AgBB réussi et où le produit ne relève pas de la directive Decopaint.	

Version 2009 (mise à niveau 2013)

Credit	MR 4: Contenu recyclable	
Exigences	1 Point	5 % de contenu recyclable (proportion en poids)
	2 Points	10 % de contenu recyclable (proportion en poids)
Classification	Satisfait les exigences aux 2 points, puisque le contenu recyclable est de 23,95 %	

Credit	MR 5: Matériaux régionaux	
Exigences	1 Point	5 % de matériaux régionaux (Lieu de fabrication éloigné de 800 km au maximum du chantier)
	2 Points	10 % de matériaux régionaux (Lieu de fabrication éloigné de 800 km au maximum du chantier)
Classification	Le lieu de fabrication est Wiesbaden, Allemagne.	

Credit	IEQ 4.1: Produits à faible émission – colles et mastics	
Type de produit	Colle pour carreaux en céramique	
Exigences	Teneur en COV (sans eau)	Maximum 65 g/l
Classification	Satisfait les exigences	

Informations complémentaires

Composants

Numéros de CAS	65997-15-1	Ciment Portland
	65996-69-2	Mélange complexe de silicates de magnésium et de calcium, et aluminates
	544-17-2	Diformiate de calcium
	1305-62-0	Hydroxyde de calcium

Consignes de sécurité

Identification

Danger. Contient: ciment Portland et diformiate de calcium. Contient: mélange complexe de silicates de magnésium et de calcium et aluminates. Au contact de l'eau / l'humidité, le produit présente une forte réaction alcaline. Protéger donc les yeux et la peau. Observer les mesures de précaution réglementaires à prendre en relation avec les produits chimiques/produits de construction. **H315** Provoque une irritation cutanée. **H318** Provoque des lésions oculaires graves. **H335** Peut irriter les voies respiratoires. **P102** Tenir hors de portée des enfants. **P261** Éviter de respirer les poussières. **P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. **P302+P352** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment avec de l'eau et du savon. **P305+P351+P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. **P310** Consulter immédiatement le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. **P332+P313** En cas d'irritation de la peau: Consulter un médecin.

Classe all. de risque de pollution des eaux

1 (catégorie allemande): faiblement polluant

GISCODE

ZP1 - Pauvre en chromates conformément à la réglementation CE n° 1907/2006, Annexe XVII.

Dispositions réglementaires pertinentes

Certificats d'essais

Université technique de Munich:
– NF EN 12 004: C2 TE S1

Symbole CE/Ü-Zeichen

CPR-DE3/0658.1.deu

Entreprise responsable

Charte

La Société Sopro Bauchemie a ancré le thème du développement durable dans sa philosophie d'entreprise. Pour Sopro, le Développement Durable représente la concrétisation équitable et simultanée des objectifs économiques, sociaux et environnementaux.

Engagement (affiliations)

EUF · Europäische Union der Fliesenfachverbände (Union Européenne des Associations Professionnelles de Carrelleurs)
GEV · Gemeinschaft Emissionskontrollierte Verlegewerkstoffe, Klebstoffe und Bauprodukte e.V. (Association allemande pour le Contrôle des Emissions des Produits de Pose, Colles et Produits de construction)
DGNB · Deutsche Gesellschaft für Nachhaltiges Bauen e.V. (Société all. pour une construction durable)
MINERGIE · Schweizer Verein für Nachhaltiges Bauen (Association Suisse pour une Construction Durable)
Umweltallianz Hessen (Alliance Environnement Hesse) · Projet emblématique du Land Hesse
Ökoprofit-Klub · Programme de Conseil Environnement pour les entreprises de la Ville de Wiesbaden
DBC · Deutsche Bauchemie e.V. (Chimie all. du Bâtiment)

Management de la qualité

Certifié EN ISO 9001

Gestion énergétique

Certifié EN ISO 50001

Fiche technique

Fiche de données de sécurité

Déclaration des performances

Fiche de données de développement durable

Tous les documents peuvent être téléchargés sur notre site www.sopro.com.

Pour de plus amples renseignements, merci de contacter nos Conseillers en Développement Durable au +49 611 1707-293.